



MZ-CR RELEVÉ DE DÉCISIONS 11 Décembre 2025

**RELEVÉ DE DÉCISIONS  
REUNION DU COMITÉ SYNDICAL**  
*Qui s'est tenue le Jeudi 11 Décembre 2025  
Dans la Salle des Mousseaux*

**Etaient présents**

**Présents :** Mesdames HIDRI et JOURDANNEAU FORT, Messieurs BATTESTI, GOMEZ et DAMERVAL, **formant la majorité des membres en exercice.**

Absent excusé ayant donné pouvoir : Pouvoir de Monsieur GROUSSEAU à Monsieur DAMERVAL.

Absent excusé : Madame CARTIER, Monsieur REDA.

Absent : Monsieur SARI

Secrétaire : Monsieur GOMEZ

\* **Les membres techniciens :** Mesdames BOCHONKO (Directrice du Syndicat Mixte) et ZEDE (Secrétaire du Syndicat Mixte), Monsieur ZERIOUH (Directeur Adjoint)

\*\*\*

**Monsieur Thierry BATTESTI, Président, ouvre la séance. Il informe les membres que le Comité Syndical a été légalement convoqué par courriel du 28 Novembre 2025.**

**5 élus sont présents, le quorum est atteint et le Comité peut valablement délibérer. En conséquence, il déclare la séance ouverte à 18 heures 15.**

\*\*\*

**PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE 2026 – 2029 – REVISION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE AU RISQUE SANTE**

Délibération n° 20251201

**Le Comité Syndical,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU la Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

VU le décret n° 2011-1474 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la décision de la collectivité de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG),

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 juin 2023,

VU la délibération n°2023-26 du Conseil d'Administration du CIG en date du 07 juillet 2023 relative au choix des attributaires et autorisant le Président à signer les conventions de participation Prévoyance et Santé 2024-2029 ainsi que tous les documents contractuels y afférent,



VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28 Août 2025,  
VU l'exposé du Président,

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité pour :

**Le risque santé** c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.
2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé à **15 euros mensuel** au contrat de l'agent, quel que soit son revenu et sa situation familiale.

**Prend acte** que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de :

- 180 € pour l'adhésion aux deux conventions (prévoyance et santé), pour une collectivité de 10 à 49 agents.

**Autorise le Président** à signer la convention d'adhésion à la convention de participation Santé et tout acte en découlant.

**Autorise le Président** à signer la convention de mutualisation avec le CIG

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE CIG ASSURANCE STATUTAIRE – PERIODE 2027 - 2030**

Délibération n° 20251202

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à la procédure avec négociation est possible ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 5 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

CONSIDERANT la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que la passation de ce contrat doit être soumise au Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 24 juin 2025 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation ;

VU l'exposé du Président ;

VU les documents transmis ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2026 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

**DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2025**

Délibération n° 20251203

Vu le CGCT,

Vu le Budget Primitif 2025 approuvé à la séance du 4 avril 2025,

Vu le Budget supplémentaire approuvé en date du 7 mai 2025

Vu la convention signée avec la région Ile de France de « Mise à disposition de service village sportif et culturel 2025 »,

Vu les dispositions du contrat de travail de droit privé d'un agent ouvrant droit à une indemnité lors de son départ volontaire à la retraite sollicité en date du 31/12/2026

Vu l'état des restes à recouvrer adressé par le comptable public en date du 30-11-2025

Vu le dossier de séance présenté,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à constituer une provision pour charges d'un montant de 30.000 €,
- D'autoriser les inscriptions au budget 2025 – section d'investissement et de fonctionnement, résultant de la présentation faite en séance :

Section d'investissement :

**Inscription en recettes**

13 - 1322 - 614 - Région VSC	6 984.60 €
040 - 1582 - 020 - Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000.00 €
040 - 28031 - 020 - Amort. Frais d'étude	213.00 €
040 - 281838 - 020 - Amort. Autre matériel informatique	1 286.00 €
040 - 281848 - 020 - Amort. Autre matériel et mobilier	171.00 €
040 - 28188 - 020 - Amort. autre	3 654.00 €
042 - 4912 - 020 - Provision pour dépréciation des comptes de tiers	496.00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>42 804.60 €</b>

**Inscription en dépenses**

20 - 2031- 020 - Frais d'étude	30 000.00 €
21 - 2188 - 6141- Matériels divers	12 804.60 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>42 804.60 €</b>

Section de fonctionnement :

**Inscription en recettes**

74 - 7472 - 325 - Région	8 016.40 €
74 - 7473 - 020 - Participation département	22 500.00 €
74 - 74741 - 020 - Participation communes	7 500.00 €
75 - 75888 -020- Produits divers de gestion courante	5 820.00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>43 836.40 €</b>

**Inscription en dépenses**

042 - 6811 - 020 - Dotation aux amortissements	343.00 €
042 - 6811 - 511 - Dotation aux amortissements	647.00 €
042 - 6811 - 551 - Dotation aux amortissements	35.00 €
042 - 6811 - 610 - Dotation aux amortissements	171.00 €
042 - 6811 - 611 - Dotation aux amortissements	1 021.00 €
042 - 6811 - 612 - Dotation aux amortissements	2 314.00 €
042 - 6811 - 614 - Dotation aux amortissements	793.00 €
042 - 6815 - 020 - Provision pour charges	30 000.00 €
042 - 6817 - 020 - Provision pour dépréciation des comptes de tiers	496.00 €
012 - 64131 - 614 - Rémunération personnel non titulaire	8 016.40 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>43 836.40 €</b>

*Les sections fonctionnement et investissement du Budget 2025 sont équilibrées.*

**VOTE DE TARIFS COMPLEMENTAIRES 2025 ACTIVITES PORT DE PLAISANCE ET SALLES**

Délibération n° 20251204

Vu la proposition de son Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la grille tarifaire complémentaire relative aux forfaits permis bateaux proposés au port de plaisance, ainsi que l'octroi d'une remise exceptionnelle de 20% sur le tarif « soirée du Nouvel An - salle Christophe-Colomb :

Offre duo fluvial ou côtier	2 inscrits en même temps	350,00 €/pers
Offre duo fluvial et côtier	2 inscrits en même temps	450,00 €/pers
Offre Noël	Réduction applicable 12 au 24 décembre 2025	50,00 €/pers
Remise exceptionnelle salle Christophe Colomb	Application d'une remise de 20% sur le tarif 2025 à J-15	1 607.00€

## **VOTE DES TARIFS 2026**

### Délibération n° 20251205

Vu la proposition tarifaire présentée par le Syndicat et examinée par le Comité Syndical,  
Vu le débat en Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical approuve les tarifs du Syndicat pour la saison 2026 ci-après détaillés :

<b>Football</b>		
NOM DU PRODUIT	FORMULE	Tarifs 2026
Location terrain foot (1H)	Foot	33.30 €
Location demi terrain foot (1H)		17.00 €
Location vestiaire foot (1H)		5.90 €
Eclairage foot (1h)		20.80 €

<b>Accrobranches</b>			
NOM DU PRODUIT	FORMULE	Tarifs 2026	
Groupe 6- 9 ans (10 à 25 personnes max)	Groupe	20.00 €	
Groupe 6- 9 ans (26 à 39 personnes max)		19.00 €	
Groupe 6- 9 ans (40 et +)		18.00 €	
Groupe 10 ans & plus (10 à 25 personnes max)		22.50 €	
Groupe 10 ans et + (26 à 39 personnes max)		21.50 €	
Groupe 10 ans et + (40 et +)		20.50 €	
Indiv 10 ans & moins	Parcours illimité	21.00 €	
Indiv 10 ans & plus		26.50 €	
Indiv 10 ans & moins (saison hiver) jusqu'au début des vac de pâques et au 01/09		18.00 €	
Indiv 10 ans & plus (saison hiver)		22.00 €	
Pass famille 1 + 1 (1 enfant + 1 adulte) (saison hiver)		36.00 €	
Pass famille 2 + 2 (2 enfants + 2 adultes ou 3 enfants + 1 adulte) (saison hiver)		70.00 €	
Pass famille 1 + 1 (1 enfant + 1 adulte)		43.50 €	
Pass famille 2 + 2 (2 enfants + 2 adultes ou 3 enfants + 1 adulte)		85.00 €	
Pass annuel -10 ans		91.00 €	
Pass annuel +10 ans		109.00 €	
Indiv 10 ans & moins		Accès un parcour en fin de journée	15.00 €
Indiv 10 ans & plus			17.50 €
Indiv10 ans & moins nocturne			14.50 €
Explorateur 30 min / Groupe 6 à 8 ans		Parcours "Explorateur"	8.80 €
Explorateur illimité / Indiv 4 à 8 ans + 1 ticket découverte train enfant		12.00 €	
Forfait Mini Accro + Explorateur 4 à 8 ans + 1 ticket découverte train enfant		20.00 €	
Mini accro indiv Illimité + 1 ticket découverte train enfant	Accro 3-6 ans	12.00 €	
Indiv10 ans & plus nocturne		17.50 €	
Mini accro gpe		5.00 €	
Privatisation journée Accrobranche		3 500.00 €	
Privatisation journée mini accro ou explorateur		700/unitaire	

Multi-Activités		Tarifs 2026
NOM DU PRODUIT	FORMULE	
Mise à disposition VTT groupe 1h	VTT	8.60 €
Mise à disposition VTT groupe 1/2 Journée		20.00 €
Mise à disposition VTT groupe Journée		31.50 €
Groupe avec encadrement (25 à 50 personnes ) 1h30	Course d'orientation/rallye photo	11.20 €
Groupe avec encadrement (10 à 24 personnes ) 1h31		10.10 €
Groupe avec encadrement (51 et +) 1h30		9.10 €
Au choix une activité (VTT/CO/Tir à l'arc/Archery/Discgolf/canoë) / PAX	Raid CE	15.20 €
Au choix deux activités (VTT/CO/Tir à l'arc/Archery/Discgolf/canoë) / PAX		22.30 €
Au choix trois activités (VTT/CO/Tir à l'arc/Archery/Discgolf/canoë) / PAX		27.40 €
Au choix quatre activités (VTT/CO/Tir à l'arc/Archery/Discgolf/canoë) / PAX		32.50 €
stage vacances 5 demi-journées 6-14 ans	Stage vacances	143.00 €
stage vacances 5 journées 6-14 ans		262.00 €
Mise à disposition matériel mutlisport 1/2 journée	CE et scolaire	20.30 €
Mise à disposition matériel mutlisport journée	CE et scolaire	35.50 €
Mise à disposition package jeux en bois 1/2 journée	CE et scolaire	30.00 €
Mise à disposition package jeux en bois journée	CE et scolaire	50.00 €
Privatisation journée Bloc D'escalade	CE et scolaire	913.50 €
Pass journée CE / CSE + 10 ans (10 à 25 personnes)	CE/ CSE	38.00 €
Pass journée CE / CSE + 10 ans (26 à 39 personnes)	CE/ CSE	37.00 €
Pass journée CE / CSE + 10 ans (+ 40 personnes)	CE/ CSE	36.00 €
Pass journée CE / CSE - 10 ans (10 à 25 personnes)	CE/ CSE	32.00 €
Pass journée CE / CSE - 10 ans (26 à 39 personnes)	CE/ CSE	31.00 €
Pass journée CE / CSE - 10 ans (+ 40 personnes)	CE/ CSE	30.00 €
<u>Autorisation d'actions de promotion tarifaire et de remises commerciales</u>		
Remise dernière minute (dans le mois précédent l'échéance en cas de places encore disponibles)		-20%
Troisième inscrit d'une même famille		-10%
Remise pour une inscription sur deux semaines consécutives		-10%

Poney Club		Tarifs 2026
NOM DU PRODUIT	FORMULE	
1 journée Shet	Stages vacances	61.10 €
5 journées Shet		286.10 €
1/2 journée Shet		36.60 €
5 1/2 journées Shet		163.90 €
1 journée DP		68.00 €
5 journées DP		310.50 €
1/2 journée DP		42.80 €
5 1/2 journées DP		191.40 €
6 journées DP		373.60 €
Baby 30 minutes	Forfait trimestriel	189.30 €
Shet 1 heure		264.70 €
DP 1 heure		303.40 €
DP 1 heure 30		391.90 €
Baby 30 minutes	Forfait annuel	507.00 €
Shet 1 heure		709.50 €
DP 1 heure		798.10 €
DP 1 heure 30		1 077.00 €
Séance spécialisée (handicaps) d'1h - pour 2 à 6 pax	Centres spécialisés (handicapés)	116.00 €
Séance d'essai 1 heure	Séance unitaire	32.00 €
Carte de 10 heures	Carte	250.00 €
Pension Cheval journée		13.00 €
Pension Cheval		453.60 €
Tarifs engagement	Concours	20 à 60 €
<u>Autorisation d'actions de promotion tarifaire et de remises commerciales</u>		
Troisième inscrit d'une même famille		-10%
Remise dernière minute (dans le mois précédent l'échéance en cas de places encore disponibles)		-20%
Remise à partir du deuxième abonnement pour un même cavalier		-10%

<b>Attractions</b>			
NOM DU PRODUIT	FORMULE	Tarifs 2026	
Manège 1 tour	Manège	2.00 €	
Manège 5 tours		8.50 €	
Manège 10 tours		15.50 €	
Train ind 12 ans & plus	Train	6.20 €	
Train ind 1/2 parcours 12 ans & plus		3.10 €	
Train ind -12 ans		3.80 €	
Train ind 1/2 parcours -12 ans		1.90 €	
Train Gp 12 ans & plus		5.00 €	
Train Gp -12 ans		3.00 €	
Individuels - 12 ans		Mini golf	4.50 €
Individuels 12 ans & plus			7.00 €
Groupes - 12 ans	3.50 €		
Groupes 12 ans & plus	6.00 €		
Train famille		15.00 €	
baptême poney en carrière	Poney	5.60 €	
Balade poney sur site (20 min)		10.00 €	
Carte de 10 baptêmes poney		48.70 €	
Apache ind (balade poney-train ou manège -glace)	Formules	8.50 €	
Ptit bouts ind ( 2 manège/train/glace)		7.00 €	
Kid's ind (mini golf/train/glace)		6.50 €	
Kid's Gp (mini golf/train/glace)		5.60 €	
Tchou Tchou GP		3.70 €	
Ptits bouts Gp		5.70 €	
Tarzan Gp		5.70 €	
Robinson Gp (30mn explorateur + glace)		9.40 €	
P'tit Golfeur Gp		4.50 €	
P'tit Lutin Gp		4.50 €	
Canoë/kayak 30 minutes (par personne)		Location	6.10 €
Canoë/kayak 1h (par personne)			10.50 €
Pédalo 2 places 30 min individuel			12.20 €
Pédalo 4 places 30 min individuel			20.30 €
Pédalo 2 places 1h particulier			20.00 €
Pédalo 4 places 1h particulier			34.00 €
Dépassement du temps pédalos ou kayak /min		1.50 €	
Pédalo 2 places 30 min	Groupes	10.00 €	
Pédalo 4 places 30 min		18.00 €	
Pédalo 2 places 1h		20.00 €	
Pédalo 4 places 1h		36.00 €	
Laser tag 30 min +8ans	Individuelle	12.20 €	
Laser tag 30 min -8ans	Individuelle	8.10 €	
Laser tag 30 min +8ans Groupes (2 parties)	Groupes	10.00 €	
Privatisation journée Mini golf		610.00 €	
Privatisation journée Train		460.00 €	
<u>Autorisation d'actions de promotion tarifaire et de remises commerciales</u>			
Particuliers - Remise formule libre 2 activités -5%		-5%	
Particuliers - Remise formule libre 3 activités -10%		-10%	

<b>Commun à plusieurs activités Groupes</b>		
NOM DU PRODUIT	FORMULE	Tarifs 2026
Accrobranche -10 ans 10 personnes maximum	Anniversaire	17.30 €
Accrobranche+ 10 ans - 10 personnes maximum	Anniversaire	21.30 €
Multiactivités (à thème sur mesure) 12 pax max 2h (deux activités)	Anniversaire	297.40 €
Poney	Anniversaire	208.10 €
Scolaires, séance encadrée d'1h Multi - (la séance, par enfant)	Scolaires	11.30 €
Scolaires, séance encadrée d'1h30 - (la séance, par enfant)		11.30 €
Scolaires, séance encadrée d'1h30 - (la séance, par enfant)	scolaire course d'orientation/rallye photo	10.30 €
Scolaires, séance encadrée d'1h30 - (la séance, par enfant)		9.20 €
Balade en poney groupe (15 mn)	Groupe centre de loisirs	5.10 €
Ma classe au Poney Club (2h)	scolaire	12.00 €
Groupes, séance encadrée d'une heure Poney (pour 8 pax)	Centre de loisirs, groupes / scolaire	108.60 €
Groupes, séance encadrée d'1h30 Multi (pour 12 pax) - tir à l'arc/VTT/Canoë	Centre de loisirs, groupes	155.00 €
Groupes, séance une heure multi hors TL (archery/laser run/ rallye photo) (pour 12 pax)	Centre de loisirs, groupes	99.00 €
Animations diverses : Poney et Activités saisonnières	Animations & concours	0,5-130
Vente de marchandises (Glaces, Boissons, marchandises, Gants ect..)	Marchandises	0,5-50
<u>Autorisation d'actions de promotion tarifaire et de remises commerciales</u>		
Remise 30% personnel PAC achat buvette		-30%

Salles de location		Tarifs 2026	
NOM DU PRODUIT	FORMULE		
Salle de la Grange	Journée en semaine HS/BS	272.00 €	
Salle des Mousseaux		272.00 €	
Salle Christophe Colomb		340.00 €	
Salle de la Grange	Dimanche & jours fériés BS	421.00 €	
Salle des Mousseaux		421.00 €	
Salle Christophe Colomb		489.00 €	
Salle de la Grange	Dimanche & jours fériés HS	489.00 €	
Salle des Mousseaux		489.00 €	
Salle Christophe Colomb		557.00 €	
Salle de la Grange	Soirée semaine BS vendredi	421.00 €	
Salle des Mousseaux		421.00 €	
Salle Christophe Colomb		489.00 €	
Salle de la Grange	Soirée semaine HS vendredi	489.00 €	
Salle des Mousseaux		489.00 €	
Salle Christophe Colomb		557.00 €	
Salle de la Grange	Samedis & veille de jours fériés BS	664.00 €	
Salle des Mousseaux		768.00 €	
Salle Christophe Colomb		1 065.00 €	
Salle de la Grange	Samedis & veille de jours fériés HS	832.00 €	
Salle des Mousseaux		990.00 €	
Salle Christophe Colomb		1 283.00 €	
Salle de la Grange	Week-end BS	909.00 €	
Salle des Mousseaux		1 081.00 €	
Salle Christophe Colomb		1 400.00 €	
Salle de la Grange	Week-end HS	1 065.00 €	
Salle des Mousseaux		1 203.80 €	
Salle Christophe Colomb		1 497.00 €	
Salle de la Grange	31 décembre	1 580.00 €	
Salle des Mousseaux		1 580.00 €	
Salle Christophe Colomb		2 009.00 €	
Salle de la Grange	Forfait installation veille de location	254.00 €	
Salle des Mousseaux		254.00 €	
Salle Christophe Colomb		279.00 €	
Forfait Ménage toutes salles		112.00 €	
Heures supplémentaires prévues au contrat (toutes salles)		100.00 €	
Personnels MAP - Une salle par an au forfait de 450€ (ménage compris) sera accordée aux personnels du Syndicat Mixte , au-delà les locations seront facturées avec une remise de 15% sur les tarifs « basse saison » (octobre à avril)		450.00 €	
Personnels SYNDICAT MIXTE PERMANENTS - Une salle par an au forfait de 350€ (ménage compris) sera accordée aux personnels du Syndicat Mixte , au-delà les locations seront facturées avec une remise de 15% sur les tarifs « basse saison » (octobre à avril)		350.00 €	
CAUTION - Forfait propreté en cas de non respect du contrat de location		130.00 €	
CAUTION - Forfait dépassement horaire en cas de non respect du contrat de location		500.00 €	
CAUTION - Forfait Mobilier en cas de non respect du contrat de location		300.00 €	
Pause simple (Café, Thé, eaux minérales, Jus d'oranges)	Produits séminaire ou autre	7.60 €	
Pause complète (Café, thé, eaux minérales, jus d'orange, viennoiseries)		10.20 €	
Bouteille d'eau		1.20 €	
Kit séminaire (vidéoprojecteur, écran, paper board)		59.00 €	
Coût horaire intervention technique en cas de dégradation		35.00 €	
Location de matériel petit déjeuner (bouilloire, machine à café)		24.00 €	
Location du vidéoprojecteur (seul)		35.00 €	
Location salle Monin (dédiées aux activités diverses de formation)		107.00 €	
<u>Autorisation d'actions de promotion tarifaire et de remises commerciales</u>			
Remise dernière minute (moins d'un mois) - 15% sur les tarifs « basse saison » (octobre à avril)			-15%
Remise dernière minute (moins d'un mois) - 20% sur les tarifs « haute saison » (mai à septembre),		-20%	
Remise dernière minute nouvel an (moins 15 jours)		-20%	

Port	NOM DU PRODUIT	FORMULE	Tarifs 2026
	- de 5m	Appontement jour	15.00 €
	De 5 à 5,99m		16.00 €
	De 6 à 6,99m		17.50 €
	De 7 à 7,99m		18.50 €
	De 8 à 8,99m		20.00 €
	De 9 à 9,99m		23.50 €
	De 10 à 11,99m		30.50 €
	De 12 à 13,99m		35.00 €
	De 14 à 15,99m		38.50 €
	De 16 à 17,99m		41.00 €
	De 18 à 19,99m		43.50 €
	De 20 à 22m		45.50 €
	De 22 à 24m		48.00 €
	- de 5m		Appontement mois Basse Saison
	De 5 à 5,99m	191.00 €	
	De 6 à 6,99m	210.00 €	
	De 7 à 7,99m	261.00 €	
	De 8 à 8,99m	282.00 €	
	De 9 à 9,99m	327.00 €	
	De 10 à 11,99m	438.50 €	
	De 12 à 13,99m	497.50 €	
	De 14 à 15,99m	546.00 €	
	De 16 à 17,99m	580.50 €	
	De 18 à 19,99m	612.00 €	
	De 20 à 22m	653.50 €	
	De 22 à 24m	691.00 €	
	- de 5m	Appontement mois Haute Saison	191.00 €
	De 5 à 5,99m		217.00 €
	De 6 à 6,99m		242.50 €
	De 7 à 7,99m		282.00 €
	De 8 à 8,99m		301.50 €
	De 9 à 9,99m		352.00 €
	De 10 à 11,99m		470.00 €
	De 12 à 13,99m		535.00 €
	De 14 à 15,99m		587.50 €
	De 16 à 17,99m		625.00 €
	De 18 à 19,99m		666.00 €
	De 20 à 22m	704.50 €	
	De 22 à 24m	743.00 €	
	- de 5m	Appontement Année	1 852.50 €
	De 5 à 5,99m		2 144.50 €
	De 6 à 6,99m		2 361.00 €
	De 7 à 7,99m		2 939.50 €
	De 8 à 8,99m		3 144.50 €
	De 9 à 9,99m		3 653.00 €
	De 10 à 11,99m		4 861.50 €
	De 12 à 13,99m		5 576.50 €
	De 14 à 15,99m		6 078.50 €
	De 16 à 17,99m		6 485.50 €
	De 18 à 19,99m		6 894.00 €
	De 20 à 22m	7 294.50 €	
	De 22 à 24m	7 701.50 €	
	Mise à l'eau	Entrée & sortie	14€ à 140 €
	Droit de raccordement aux installaions électriques	1 unité = 1 Kwh	0.35 €
	Droit de raccordement aux installaions électriques	50 unités = 50 Kwh	17.50 €
	Droit de raccordement aux installaions hydrauliques	1 unité = 10L	0.11 €
	Laverie (jetons vendus à la capitainerie)		3.50 €
	Permis bateaux	9 cours + 2h conduite	175€ à 586€
	Offre duo fluvial ou côtier	Offre valable pour 2 inscrits en même temps	350,00 €/pers
	Offre duo fluvial et côtier	Offre valable pour 2 inscrits en même temps	450,00 €/pers
<u>Autorisation d'actions de promotion tarifaire et de remises commerciales</u>			
	Offre Black Friday (Réduction applicable du 28 au 30/11/2026)		- 90,00 €/pers
	Offre Noël - Réduction applicable du 1/12 au 24/12/2026		-50,00 €/pers

TARIFS mise à disposition d'espace public et mobiliers événementiels		FORMULE	Tarifs 2026
Mise à disposition ponctuelle pour l'organisation d'une brocante		ml	1.80 €
		Forfait journée 600ml	1 058.60 €
Droit d'ouverture d'une buvette dans le cadre d'une brocante		journée	156.00 €
Mise à disposition ponctuelle d'un parking ou espace équivalent prix au m2/		20 m2	1.80 €
Mise à disposition ponctuelle d'un emplacement forain (tarif journée)		grand barnum /m2	0.55 €
		manège forrain/ml	8.90 €
Journée de tournage		Long métrage	1 610.20 €
		Court métrage	536.00 €
Journée de tournage dans le cadre d'un cursus scolaire		journée	200.00 €
Bois de chauffe		stère 100cm	39.35 €
		Stère 50 cm	45.25 €
		Stère 33 cm	51.00 €
Livraison bois de chauffe (Tarif p/ stère livrée)		Uniquement sur les 3 communes	10.00 €
Redevance Exercice de la pêche – Entente des pêcheurs de Draveil / Vigneux		annuel	647.45 €
Redevance Jardiniers de Vigneux		annuel	260.00 €
Mise à disposition d'un stationnement plaisancier		annuel	542.82 €
Mise à disposition matériel événementiel - Borne électrique		journée	113.00 €
Mise à disposition matériel événementiel- Barrière		journée	6.30 €
Mise à disposition matériel événementiel - Chaise		journée	2.90 €
Mise à disposition matériel événementiel - Table		journée	16.00 €
Mise à disposition matériel événementiel - Barnum		journée	95.00 €
Mise à disposition matériel événementiel - Sono		journée	77.00 €
Module podium au m <sup>2</sup>		journée	17.00 €
Forfait livraison / installation / pose et dépose de matériel		par intervention	368.00 €

## **RECRUTEMENT DE CDD D'USAGE POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITES POUR L'ANNEE 2026**

### Délibération n° 20251206

Le Comité Syndical

Vu les délibérations n° 20191204 et n° 20241202 portant sur la reprise en gestion directe des activités par le Syndicat Mixte,

Considérant que les activités Salles de location, Poney Club, Accrobranches, Multi-activités et Attractions nécessitent de recruter des gardiens de salle, agents d'entretien, opérateurs d'attractions et moniteurs sous contrat à durée déterminée d'usage de droit privé pour le fonctionnement des activités précitées à compter du 1er Janvier 2026,

VU l'exposé du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE**

Article 1 : d'autoriser le Président à recruter des contrats à durée déterminée d'usage pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 Décembre 2026.

Article 2 : de fixer la rémunération de chaque mission sur la base d'un taux horaire déterminé ci-dessous :

- Moniteur : 13,35 € bruts / heure
- Opérateurs d'attractions : 12,60 € bruts / heure
- Agent d'entretien : 12,05 bruts / heure

Gardiens de salle :

- Location d'une salle : 12,05 € bruts / heure + 31,50 € bruts de forfait consignes
- Location de deux salles (centre) : 13,44 € bruts / heure + 42,50 € bruts de forfait consignes
- Location de deux salles (centre + port) : 15,62 € bruts / heure + 42,50 € bruts de forfait consignes
- Location de trois salles : 17,85 € bruts / heure + 55,50 € bruts de forfait consignes
- Forfait réveillon nouvel an : 400,00 € brut (forfait consigne compris)

Article 3 : de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE MULTI AMUSEMENTS PROOST POUR LES ACTIVITES INSTALLEES EN 2025**

*Délibération n° 20251207*

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n° 2018-12-02 du 17 décembre 2018 autorisant le Président à signer la convention d'occupation du domaine public

Vu la délibération du comité syndical n°2025-05-05 du 7 mai 2025 autorisant le Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public

Vu la délibération du comité syndical n°2025-07-03 du 10 juillet 2025 autorisant le Président à signer l'avenant n°3 à la convention d'occupation du domaine public

Où l'exposé qui précède,

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°4 à la convention d'occupation du domaine public conclue avec la SARL Multi Amusements Proost, portant reconduction pour la saison 2026 de l'ensemble des activités expérimentées au titre de la saison 2025, à savoir :
  - Activités issues de l'avenant n°2 :
    - La location de barques familiales encadrée ;
    - L'exploitation du manège pour enfants ;
    - L'exploitation du chalet gourmand proposant une offre de restauration légère.
  - Activités issues de l'avenant n°3 :
    - L'exploitation de la guinguette « Ô bord de l'Ô », comprenant la plage aménagée, le bar et la petite restauration, les animations musicales encadrées ainsi que l'utilisation du hangar nautique en espace d'accueil et de service et ce sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 30 septembre 2026.
- D'autoriser le Président à entreprendre toutes démarches, et à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.